

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 20\_254**

**OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTION  
INSTALLATION AGRICOLE FERME DE  
ROUGE GORGETTE**

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à 19h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mercredi 9 décembre 2020

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 36  
Présents : 27  
Votants : 34

**Résultat du vote :**

Pour : 34  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents les délégués avec voix délibérative :**

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, , Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)

**Pouvoirs :** Nathalie HENNER à Jean Claude SARTER ; Wilfried TISSOT à Stéphane GUSMEROLI ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET ; Suzy REY à Martine MACHON ; Jean Paul SIRAND PUGNET à Bertrand PICHON-MARTIN ; Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO ; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR

**CONSIDÉRANT** que la décision communautaire du 15 décembre 2016 en faveur de l'octroi d'aides directes aux agriculteurs au travers du dispositif AIDA,

**CONSIDÉRANT** la délibération modifiant le règlement d'attribution en date du 25 juin 2018,

**CONSIDÉRANT** le dossier de demande d'aide reçu à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** l'examen par la Commission Agriculture Forêt Patrimoine réunie le 18/11/2020, et son avis favorable sur la proposition d'aide à l'installation à **FERME DE ROUGE GORGETTE – MME HELENE BILLARD – ST CHRISTOPHE LA GROTTTE**, qui concerne une installation à titre principal en production de fruits et transformation, et d'agneaux et transformation pour une commercialisation locale à terme, et en circuit court et local.

La Commission a émis un avis positif car :

- le porteur de projet répond aux critères d'éligibilité des aides AIDA à l'installation
- le projet présenté répond à 4 des critères soutenus pour les projets d'installation, à savoir : production biologique, implication effective dans les dynamiques agricoles collectives, vente de la production en circuit court et local, mise en oeuvre de reconquête de friches et bordures en surfaces agricoles ;
- sur la base de ces éléments, le montant d'aide AIDA est de 4 000 €. Ce montant respecte les limites d'aide applicables aux projets d'installation.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

**ACCEPTÉ** l'attribution d'une subvention de 4 000 € au projet d'installation porté par Mme Marie-Hélène BILLARD,

**AUTORISE** le Président à verser cette subvention à Ferme de Rouge Gorgette – Marie-Hélène BILLARD, après réception des pièces justificatives.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 15 décembre 2020,

La Présidente,  
Anne LENFANT

